

Appel à projets 2018

Etude prospective et compétences dans le secteur de
l'hospitalisation privée à statut commercial à horizon
2040

Dans le cadre des articles L 2241-6 et R 2241-9 du Code du Travail, les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives de la branche de l'hospitalisation privée sanitaire et médico-sociale à statut commercial ont convenu de créer un Observatoire prospectif des emplois et des métiers du secteur privé de la santé à statut commercial.

Conformément aux préconisations de l'Accord de Branche relatif à la mise en œuvre de la formation professionnelle tout au long de la vie du 8 décembre 2015, l'Observatoire « apporte, par ses travaux d'analyses et ses préconisations, son concours à l'identification des changements qui affectent, ou sont susceptibles d'affecter, de manière quantitative ou qualitative, les emplois, notamment en termes de contenu et d'exigence de compétences ».

Le Comité de pilotage de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications de la branche contribue à l'atteinte des objectifs assignés à la formation professionnelle, nécessitant l'engagement de tous les partenaires : employeurs, salariés, formateurs, institutions représentatives du personnel, organisations syndicales, autres instances paritaires de la Branche (CMP, CPNE, Actalians), dans le respect des rôles attribués à chacun, fixés par les textes légaux et réglementaires en vigueur, dont l'Accord de Branche du 8 décembre 2015 relatif à la mise en œuvre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

C'est dans le cadre de ces missions que l'Observatoire souhaite confier à une équipe de chercheurs (université/école) la réalisation d'une étude prospective des métiers et des compétences dans la branche de l'hospitalisation privée sanitaire et médico-sociale à caractère commercial.

Contexte et objectifs :

La branche professionnelle des établissements privés sanitaires et sociaux à statut commercial regroupe deux secteurs professionnels : le sanitaire, qui concerne les établissements privés de diagnostic et de soins, avec ou sans hébergement et le médico-social qui concerne les établissements pour personnes âgées.

Les emplois de la branche sont répartis, en référence à la convention collective du 18 avril 2002, en trois filières :

- administrative
- services généraux, technique et hygiène
- soignants et concourant aux soins

En référence à son annexe du 10/12/2002, qui concerne exclusivement les EHPAD, les emplois sont répartis comme suit :

- filière concourant à l'hébergement et à la vie sociale
- filière administrative et services techniques
- filière personnels soignants

En 2014 et en 2017, deux études prospectives ont été réalisées. Celles-ci s'étaient attachées à dresser et à quantifier les besoins futurs en termes de compétences, de recrutements, d'activités et de formation dont les établissements auront besoin.

L'objectif de la présente étude est de relever les évolutions que va connaître le secteur de la santé (transformations technologiques et numériques, évolutions socioéconomiques, innovations thérapeutiques et organisationnelles, organisation et financement du système de soin...) et d'en analyser les impacts sur les métiers et les compétences. L'étude devra montrer quelles sont les évolutions en cours ou à venir des différents métiers de la branche ainsi que de la formation (initiale et continue).

Le périmètre de l'étude sera national et régional. En effet, l'Observatoire de l'hospitalisation privée à statut commercial souhaite pouvoir disposer d'éléments à un niveau régional, voire départemental (contexte socio-économique, place de l'hospitalisation privée à statut commercial et parts de marché notamment).

La déclinaison sectorielle (secteur sanitaire/médico-social) devra apparaître clairement dans l'étude.

La branche regroupe deux secteurs d'activité : le secteur sanitaire (établissements privés de diagnostic et de soins, avec ou sans hébergement) et le secteur médico-social, (établissements pour personnes âgées).

Des besoins de compétences évolutifs en lien avec un contexte d'intervention en rapide transformation.

Les profils et les besoins des patients et résidents évoluent rapidement : vieillissement démographique, pathologies plus lourdes et plus complexes, innovations medicotechniques et organisationnelles, raccourcissement des durées de séjours et développement des formes de prise en charge alternatives à l'hospitalisation ou à l'hébergement complets...

L'activité des établissements (soins, services de restauration et d'hôtellerie, maintenance ...), est encadrée réglementairement et ce, de manière contraignante. Ce cadre règlementaire engendre un certain nombre d'obligations en termes de sécurité et de qualité. Dans ce contexte, les approches soignantes évoluent considérablement. On observe dès lors l'émergence de nouvelles fonctions ou de nouveaux métiers au sein des équipes.

Des besoins élevés de formation continue en raison des importantes évolutions (connaissances et techniques médicales, contenus des prises en charges, normes de qualité et de sécurité...).

Une relation emploi-formation très encadrée. Le système de formation initiale se caractérise par l'existence de diplômes d'Etat et de décrets d'actes, ainsi qu'un système de pilotage du nombre de places en formation initiale, ce qui constitue une forte contrainte pour la gestion des compétences dans la branche. Du point de vue quantitatif, le marché du travail se voit rationné par les effectifs admis en formation initiale.

Sur le plan qualitatif, interroger l'adéquation formation initiale et besoins des entreprises et salariés.

Ces différents changements engendrent un certain nombre de conséquences sur les besoins d'emploi de l'hospitalisation privée, qu'il est essentiel d'anticiper¹. Il y aura lieu d'analyser au niveau des territoires les impacts (régions et départements).

¹ Observatoire de l'hospitalisation privée à statut commercial, *Etude prospective sur les besoins futurs en termes d'emploi de la branche de l'hospitalisation privée sanitaire et médico-sociale à statut commercial*, étude réalisée par Quadrat Etudes, 2017.

Les différentes études conduites par l'Observatoire de l'hospitalisation privée sont accessibles sur le site de l'Observatoire, à l'adresse suivante :

<http://www.observatoire-hospitalisationprivee.com/travaux-de-lobservatoire/etudes/>

Les résultats de ce travail de recherche devront faire l'objet de diffusions via notamment la publication d'articles scientifiques et d'une communication lors d'un colloque. Les résultats devront également être communiqués, en lien avec l'agence de communication de l'Observatoire, auprès des acteurs de terrain (notamment les établissements sanitaires et médico-sociaux).

La durée maximale de ce projet sera de 18 mois.

Critères de l'appel à projets

Les projets de recherche seront évalués selon les critères suivants :

- L'objectif général du projet
- Le caractère innovant du projet
- Présentation du porteur du projet (qui devra témoigner de son expertise en tant que chercheur dans la thématique du présent projet), de son équipe et de leurs rôles respectifs. L'organisation du travail devra être précisée (comité d'experts, mise en place de comités de pilotage...). Le projet devra proposer la manière dont seront constitués ces comités (type d'experts, domaines de compétences).
- Méthodologie et résultats attendus. L'étude devra également apporter des recommandations.
- Les livrables qui permettront la diffusion des résultats de la recherche (rapport, articles, conférence...). Le projet pourra également proposer d'autres types d'outils de diffusion si cela semble nécessaire.
- Le calendrier et le budget. Le projet devra présenter les moyens humains, le temps de réalisation ainsi que le budget. Le budget devra détailler l'affectation des ressources financières (rémunération du chef de projet et des membres de l'équipe, rémunération des experts, documentation, réunions, conférence...).

Transmission des dossiers :

Le dossier est à adresser en deux exemplaires à l'adresse suivante :

Observatoire de l'hospitalisation privée

Actalians

Madame Estival

4 rue du colonel Driant 75001 Paris

Il est également à adresser par mail à l'adresse suivante : cecile.estival-ext@actalians.fr

Clôture de la réception des dossiers : 2 avril 2018

Dossier à compléter (10 pages maximum)

1. Présentation du projet

a) Titre du projet

b) Noms et coordonnées du porteur du projet

	Organisme	Nom	Prénom	Fonction	Mail
Porteur du projet					

c) Durée et budget du projet

a. Durée du projet et calendrier (un tableau présentera les différentes phases avec, pour chacune d'elles, la durée)

b. Budget total du projet (joindre un tableau détaillé)

2. Présenter l'objectif général du projet et en développer le contenu

3. Montrer le caractère innovant du projet

4. Présentation du porteur de projet, de son équipe et des rôles respectifs de chacun

5. Présentation de la méthodologie

6. Présentation des livrables

7. Joindre les CV du porteur du projet et des membres de l'équipe qui y participeront